



Que devient le capital d'une assurance vie venue à terme

Par **zeliejeanne**, le **17/06/2009** à **11:45**

Bonjour,

J'ai contracté une assurance vie en 1979 pour 25 ans.

Est-il possible de récupérer tout ou partie du capital puisque cette assurance n'a donné lieu à aucun versement, n'étant ni décédée ni invalide.

C'est un article de presse affirmant les propos ci-dessus qui m'a interpellée.

Merci pour votre réponse.

Par **macdo90**, le **12/07/2009** à **19:45**

Bonjour,

Est-ce une assurance décès ou vie? Si c'est une assurance décès à fonds perdus, il faut normalement "décéder" avant la fin du contrat pour que le bénéficiaire récupère le capital. Mais j'ai également lu un article sur le net concernant le reversement du trop perçu des assurances décès aux assurés chaque année..A creuser!

Cordialement.